

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DASES 368 G : Subventions (18 500 euros) à deux associations pour leurs actions en faveur du bien-être des personnes âgées et de leurs aidants.

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L-3.411.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2017 par lequel Mme la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Atmosphère (2^e), « Groupe des Animateurs en Gérontologie, Gériatrie, Structures et services pour personnes âgées (GAG)» (87 350 Panazol)

Sur le rapport présenté par Madame Galla BRIDIER, au nom de la 4^e commission.

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 15 000 euros est attribuée à l'association Atmosphère (SIMPA 103381 – dossier 2017_07265) au titre de 2017.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 3 500 euros est attribuée à l'association « Groupe des Animateurs en Gérontologie, Gériatrie, Structures et services pour personnes âgées (GAG)» (SIMPA 188842 – dossier 2017_07782) au titre de 2017.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, rubrique 538, nature 6574, ligne DF 34008 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2017 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO